

	A/CC1	B/CC2	C/CC3	D/CC4	D/CC5	Total
Stagiaire FPT	0	0	0	7		7
Titulaire FPT	7	6	10	50		73
ANFA	0	1	1	1	1	4
CEAPF	0	1	0	0		1
FEDA	1	0	0	0		1
ANT	2	5	1	5		13
ENIM	0	0	0	0		0
PNNIM	0	0	0	0		0
Autres	1	0	0	0		1
Total effectif	11	13	12	63	1	100
Part en %	11,00%	13,00%	12,00%	63,00%	1,00%	100%

3.6.1.10 Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	15 rue Edouard AHNNE – Immeuble UUPA, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 395 – 98713 Papeete
Téléphone	40 47 34 34
Courriel	ispf@ispf.pf
Site internet	https://www.ispf.pf/
Page Facebook	https://www.facebook.com/institutdelastatistiquepolynesiefrancaise
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi : 7h30 à 13h30 Vendredi : 7h30 à 12h00
Directeur	Monsieur Hugues HORATIUS-CLOVIS

Présentation générale et attributions

L'ISPF est chargé :

- De collecter, établir, rassembler et mettre à jour les indicateurs statistiques essentiels relatifs à la démographie, à l'économie, à l'emploi, au suivi de l'activité touristique, au mouvement des biens, selon des modalités conformes aux principes fondamentaux de la statistique officielle établis par l'ONU ;
- De procéder à l'exécution des enquêtes statistiques nécessaires à l'établissement de ces indicateurs ;
- De rendre publics les résultats de ses travaux selon des modalités conformes au cadre réglementaire en matière de secret statistique et de protection des données ;
- D'élaborer les comptes macroéconomiques permettant l'estimation annuelle du Produit Intérieur Brut du territoire, dans le cadre conceptuel du système de comptabilité nationale ;
- De tenir un répertoire statistique d'entreprises compatible avec les normes du répertoire national Sirene ;
- D'élaborer les comptes économiques rapides de la Polynésie française ;
- D'élaborer des diagnostics et des prévisions sur la situation macroéconomique de la Polynésie française ;
- De coordonner les méthodes et les travaux statistiques des administrations et des collectivités publiques, sur demande du pays ;
- De remplir une fonction de conseil technique en matière d'organisation et de traitement des statistiques, auprès des services et établissements du pays ;
- D'entreprendre des recherches et études sur les questions statistiques ou économiques ;
- De favoriser le développement des sciences statistiques et des recherches économiques relevant de sa compétence et favoriser la formation de personnels spécialisés en statistique et économie ;
- D'assurer la liaison avec les services nationaux, internationaux ou étrangers similaires.

Cadre réglementaire

Création et organisation

- Délibération n° 76-50 du 9 juillet 1976 portant création d'un institut territorial de la statistique et d'un conseil de la statistique (r.e. Arrêté n° 4574 AA du 6 août 1976)
- Arrêté n° 770 CM du 13 août 1985 relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières, budgétaires et comptables de l'institut territorial de la statistique

Nomination du directeur

- Arrêté n° 634 CM du 9 mai 2025 portant nomination de M. Hugues HORATIUS-CLOVIS en qualité de directeur de l'institut de la statistique de la Polynésie française

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, des postes et télécommunications (MEF).

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2025

Compte financier provisoire

Intitulé	Section I - Fonctionnement	Section II - Opérations en capital	Total
----------	----------------------------	------------------------------------	-------

Recettes	681 518 733 FCFP	8 006 811 FCFP	689 525 544 FCFP
Dont subventions reçues de la Polynésie française	612 398 341 FCFP	-	612 398 341 FCFP
Dépenses	642 715 568 FCFP	6 172 975 FCFP	648 888 543 FCFP
Résultats	+ 38 803 165 FCFP	+ 1 833 836 FCFP	40 637 001 FCFP
Montant du fonds de roulement	- En valeur : 231 447 429 FCFP - En nombre de jours : 130 jours environ		

Bilan social de l'établissement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Montant total des traitements de base	391 425 351 FCFP
Montant total des charges sociales	114 757 138 FCFP
Montant total des heures supplémentaires	1 491 971 FCFP (929 404 FCFP net)
Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés	9 675 000 FCFP (8 414 851 FCFP net)
Montant des dépenses de formation	3 066 690 FCFP

Nombre d'effectifs présents et payés au 31 décembre 2025

	A/CC1	B/CC2	C/CC3	D/CC4	D/CC5	Total
Stagiaire FPT	0	0	0	0		0
Titulaire FPT	13	2	4	0		19
ANFA	0	7	3	0		10
CEAPF	0	0	0	0		0
FEDA	3	0	0	0		3
ANT	12	6	5	0		23
ENIM	0	0	0	0		0
PNNIM	0	0	0	0		0
Autres	0	0	0	0		0
Total effectifs	28	15	12	0	0	55
Part en %	50,91%	27,27%	21,82%	0%	0%	100%

Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Engagement	% de mise en œuvre	Détail de réalisation et commentaire
Transmission dématérialisée des actes d'état civil enregistrés par les communes de Polynésie française	70% des actes reçus sont dématérialisés	Une campagne de conventionnement avec les communes a été lancée afin de définir et encadrer les échanges de données relatives à l'état civil entre les communes et l'ISPF. Ce dispositif simplifie et sécurise les échanges. Cela permet également une amélioration de la qualité des données produites.
Collecte dématérialisée de l'enquête budget des familles 2025-2026	100 %	La collecte a été entièrement dématérialisée ce qui constitue une opération majeure de modernisation de nos processus. Les développements informatiques ont été menés en amont de la collecte afin de créer les outils nécessaires à la collecte sur tablette. Le suivi de la collecte est plus fluide et plus précis.

3.6.1.11 Musée de Tahiti et des îles : Te Fare iamanaha (MTI)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	PK 15, Pointe des pêcheurs, Nu'uroa, Punaauia, Tahiti
Adresse postale	BP 380354 - 98703 Punaauia
Téléphone	40 54 84 35

Courriel	secretdirect@museetahiti.pf
Site internet	www.museetahiti.pf
Page Facebook	Te Fare Iamanaha-Musée de Tahiti et des Îles - Te Fare Manaha Punaauia Facebook
Horaires d'ouverture	Ouverture au public Mardi : 8h00 à 16h00 Mercredi à Dimanche : 9h00 à 17h00 Bureaux administratifs Lundi au Jeudi : 8h00 à 16h00 Vendredi : 8h00 à 15h00
Directrice	Madame Hinanui CAUCHOIS

Cadre réglementaire

Création et organisation